

Arrêté nº : MD/ST/2025/ 460

Occupation du domaine public, Rue barrée,

Du lundi 13 Octobre 2025, Au vendredi 19 Décembre 2025 **Du lundi au vendredi De 08h00 à 17h30,**

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de voirie, par l'entreprise **DEGAUCHY**, il est nécessaire d'occuper les emprises et d'interdire la circulation, au droit de la Rue du Haut de Villevert.

ARRÊTONS

Article 1: L'entreprise DEGAUCHY est autorisée à occuper le domaine public au droit de la rue du Haut de Villevert , du lundi 13 Octobre 2025 au vendredi 19 Décembre 2025 de 08hoo à 17h3o .

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, au droit de la Rue du Haut de Villevert , du lundi 13 Octobre 2025 au vendredi 19 Décembre 2025 du lundi au vendredi de 08hoo à 17h30

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

1 0 OCT, 2025

Le Maire, Pour le Maire, Et par Délégation,

Daniel GUEDRAS 4 ème Adjoint au Maire

DE SEL

Publié sur le site de la Collectivité le : 10 0CT. 2025 Et notifié à l'intéressé le : 10 0CT. 2025